



L'Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion a été fondée en 1992 par des cinéastes pour aider les films indépendants à trouver des salles et rencontrer leur public.

L'ACID s'est donnée pour mission le soutien à cette diffusion prioritairement dans les petites et moyennes villes.

L'ACID se donne comme objectif de prolonger autant que possible l'exposition des films en salles par un travail de programmation sur la durée et d'action culturelle.

Les films sont visionnés collectivement par les cinéastes adhérents de l'Association.

Une fois qu'un certain nombre de cinéastes se disent prêts à soutenir le film, une rencontre est organisée entre le cinéaste auteur du film, les cinéastes qui soutiennent, le distributeur et l'équipe de l'ACID.

Le soutien définitif est validé seulement à l'issue de cette rencontre.

## Charte des Distributeurs

**L'ACID attend du distributeur (en sus de ce qui pourra être décidé lors de la réunion) :**

1. Un engagement effectif : à savoir l'emploi d'un programmeur à plein temps dédié au film qui travaillera en relation avec l'ACID (mise en commun du plan de sortie, de l'agenda du cinéaste sur les rencontres...), d'un attaché de presse et la prise en considération de la rémunération du réalisateur pour l'accompagnement de son film en salles.

2. Un plan de sortie un mois avant la sortie nationale, mis à jour en temps réel dans un document partagé avec la programmatrice de l'ACID.

3. Une collaboration étroite et régulière avec les permanents de l'ACID, notamment la programmatrice.

4. Un accès à l'information sur le passé du film : ses passages en festivals, les prévisionnements engagés, etc.

5. La livraison du matériel de promotion dès qu'il est prêt (et au minimum 6 semaines avant la sortie) : visuel de l'affiche (en haute et basse résolution), 20 DVD de visionnage en STF, 40 dossiers de presse papier + leur pdf, 20 cartons de projections de presse en pdf et 20 invitations ainsi que la livraison d'un dvd sous-titré en anglais.

6. Faire apparaître le logo de L'ACID sur tous les supports de promotion (affiches, dossiers et cartons de presse, encarts presse, bandes-annonces numériques et argentiques)

- Insérer le carton fourni par l'ACID en début de générique sur chaque DCP.

- Etablir un lien site à site avec les pages que L'ACID consacre au film.

- Les textes de soutien écrits par les cinéastes de l'ACID doivent être signés et suivis de la mention "cinéaste membre de l'ACID" (ou intitulés : texte de soutien de l'ACID).

**L'ACID doit donner son BAT sur ces éléments.**

7. Pour les archives : 5 grandes affiches pliées + 10 petites.
8. Le distributeur s'engage à laisser l'ACID programmer sans MG le film plusieurs années après sa sortie dans le cadre de rétrospectives des films de l'ACID.
9. Le distributeur s'engage à ne pas demander plus de 200 euros de MG quand le film est programmé dans un festival dans le cadre d'une programmation ACID ou quand l'ACID est à l'origine de cette programmation.
10. Le distributeur s'engage à fournir à l'ACID 2 DVD du film au moment où le DVD sortira dans le commerce.

Dans le cas où le distributeur ne respecte pas un des points de cette charte, le soutien de l'ACID peut prendre fin immédiatement.

**Du côté de l'Acid, l'aide au distributeur peut prendre des formes différentes selon les besoins du film. Cette aide sera définie lors de la réunion avec le distributeur. Le distributeur peut attendre :**

1. Un texte de soutien rédigé par un cinéaste qui sera libre de droits.
2. La recherche de prévisionnements supplémentaires à ceux qu'il aura déjà conclus auprès des coordinations régionales de salles.
3. Une liste des demandes (ou intentions) de programmation des salles contactées par l'ACID afin d'élargir ou de poursuivre dans la durée le plan de sortie (copies ADRC / ACID ou programmation en continuation sur les copies du distributeur).
4. L'organisation d'une quinzaine de rencontres avec le cinéaste ou des cinéastes de l'ACID dans des salles adhérentes ou partenaires de l'ACID : contact avec les salles, prise en charge du déplacement du cinéaste. Ces rencontres sont pensées dans le but de prolonger l'exploitation du film et n'interviennent donc pas avant la troisième ou quatrième semaine d'exploitation.
5. La reprise du film à Paris dans le cadre de la programmation des *Dimanches du Cinéma Indépendant* à l'Escurial ainsi que dès que possible après la sortie au Cinéma l'Archipel qui programme tous les films soutenus par l'ACID.
6. La promotion du film auprès des festivals partenaires en France et à l'étranger et la prise en charge des déplacements du cinéaste dans ces festivals quand l'ACID est à l'origine de la programmation (pour films français)
7. L'édition éventuelle d'un document d'accompagnement pour les spectateurs (sous réserve de la validation de la CCAS).
8. Le relais auprès du réseau « ACID spectateurs » et des associations partenaires.
9. Une page film sur le site de l'ACID et un lien site à site
10. Une forfait de rémunération du cinéaste pour quelques rencontres en IDF

Signature du distributeur

L'ACID